



Mairie de MOGNEVILLE
DEPARTEMENT DE L'OISE
CANTON de NOGENT/OISE

S E A N C E D U 2 3 A V R I L 2 0 2 6

Etaient présents :

Les Membres du bureau Municipal,

M. MAGUET Jean-François, Maire
Mme JOUOT Muriel, Adjointe
M. PECKSTADT Jean-Claude, Adjoint

Les Conseillers Municipaux délégués,

Mme CROIX Valérie

Les Conseillers Municipaux,

Mme PIVERT Fedra
Mr FROMAGE Jacques
Mme MERANGER Viviane
Mr DELIGNY Mathieu
Mme MAGUET Isabelle
Mr RAZACK Mansour
Mme SIMONIN Nadine
Mr SARDENT Thomas

Absents excusés :

Mme BACHEVILLIERS Audrey, Adjointe
(pouvoir à Mr PECKSTADT Jean-Claude)
Mr BONNEAUD Thierry
(pouvoir à Mme PIVERT Fedra)
Mr CROSLAND Eric
(pouvoir à Mr MAGUET Jean-François)

Secrétaire de séance :

Mme CROIX Valérie
est élue Secrétaire de séance.

Dates Légales :

Date de convocation : 16 Avril 2026
Date d'affichage : 17 Avril 2026

Nombre de Conseillers :

EN EXERCICE	15
PRESENTS	12
VOTANTS	15

L'an deux mil vingt-six, le deux Avril, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mme JOUOT Muriel (point 1), adjointe et de Mr MAGUET Jean-François, Maire.

ORDRE DU JOUR :

- ❖ COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025
- ❖ AFFECTATION DES RESULTATS 2025
- ❖ VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2026
- ❖ VOTE DES SUBVENTIONS 2026
- ❖ VOTE DU BUDGET 2026
- ❖ ACHAT PARCELLE B573
- ❖ LIGNE DE TRESORERIE

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE SEANCE DU 02 AVRIL 2026

Chacun des membres de l'assemblée ayant été destinataire du compte rendu du conseil municipal du 02 Avril 2026, Monsieur MAGUET Jean-François sollicite les observations.

Aucune remarque n'étant formulée, le conseil municipal **adopte à l'unanimité** et sans réserve le compte rendu de séance du 02 Avril 2026.

18 - COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Vu Le Code Général des collectivités territoriales ;

L'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2025 a été réalisée par les services de gestion comptable de Saint Just en Chaussée et le compte financier unique (qui remplace le compte administratif et le compte de gestion) établi par ce dernier est conforme aux comptes de la Commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures comptables 2025 tel que suivi par le secrétariat et du Compte de financier 2025 tel que suivi par le Receveur de Saint Just en Chaussée,

Mr le Maire laisse la présidence du conseil à Mme JOUOT Muriel, 1^{ère} adjointe, et sort de la salle pour passer au vote du Compte financier unique 2025

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le Compte financier unique 2025 dont les écritures sont arrêtées comme suit :

	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement	1 187 061.60 €	1 498 898.65 €	+ 311 837.05 €
Investissement	1 277 097.66 €	1 064 867.04 €	- 212 230.62 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte ce point à l'unanimité des membres présents et représentés.

19 - AFFECTATION DES RESULTATS 2025

En application des dispositions de l'instruction M57, il appartient au Conseil Municipal qui vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2025, en adoptant le compte financier unique 2025 (point 1 de l'ordre du jour) de décider par délibération de l'affectation des résultats de l'exercice 2025.

1) Mr le Maire résume les résultats définitifs 2025 comme suit :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		84 321.50 €		153 680.15 €		238 001.65 €
Opération de l'exercice	1 187 061.60 €	1 498 898.65 €	1 277 097.66 €	1 064 867.04 €	2 464 159.26 €	2 563 765.69 €
Totaux	1 187 061.60 €	1 583 220.15 €	1 277 097.66 €	1 218 547.19 €	2 464 159.26 €	2 801 767.34 €
Résultat de clôture		+ 396 158.55 €	- 58 550.47 €			+ 337 608.08 €

Commentaires		
Restes à réaliser Recettes d'investissement report 2025	339 350.00 €	Reprise INVESTISSEMENT en Recettes. Ch.1321 Subv.DETR =31850€ Ch.1323 Subv.Département =200500€ Terrains = 52000 – 55000 autres participations
Restes à réaliser Dépenses d'investissement report 2025	- 535 400.00 €	Reprise INVESTISSEMENT en Dépenses : Ch.21=525400€ (terrains 15200 – mam 5500- alarme ecole 9100 – 487600 voirie – 8000 echelle eglise) et 10000 plu
Besoin d'investissement sur réalisé 2025	-58 550.47 €	EN INVESTISSEMENT D.001
Besoin total de financement pour investissement	- 254 600.47 €	A affecter EN INVESTISSEMENT R.1068
Excédent de financement 2025	141 558.08 €	A affecter EN FONCTIONNEMENT R.002

Pour information, le résultat total au 31/12/25 est de 337 608.08€,

2) Considérant l'excédent de fonctionnement définitif à reprendre au budget de l'exercice 2026, Mr le Maire propose d'affecter la somme de **396 158.55 €** comme suit :

au compte 1068 en recettes d'investissement 254 600.47 € (excédent de fonctionnement capitalisé) vu les besoins de financement en investissement,

au compte 002 en recettes de fonctionnement 141 558.08 € (excédent de fonctionnement)

au compte 001 en dépenses d'investissement 58 550.47 € (déficit d'investissement)

3) Mr le Maire assure la sincérité des restes à réaliser 2025 (en recettes + 339 350 € et en dépenses – 535 400 €)

4) Mr le Maire demande d'arrêter les résultats définitifs de l'exercice 2025 tels que résumés ci-dessus

5) Mr le Maire demande de voter l'affectation des résultats définitifs de l'exercice 2025

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte ce point à l'unanimité des membres présents et représentés.

20 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2026

Le projet de budget ci-joint étant équilibré, je vous propose de maintenir des taux d'imposition des taxes directes locales de 2025 pour 2026.

Depuis 2021, dans le cadre de la réforme de la fiscalité directe locale, la commune ne perçoit plus la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Cette perte est compensée par l'attribution des parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).

La sur ou sous-compensation est neutralisée chaque année par l'application d'un coefficient correcteur au produit de TFPB. Cette compensation se traduit par l'addition du **taux du département de 21.54% au taux communal de 27.07%** soit un total de **48.61%** pour la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Mr le Maire propose de voter les taux suivants correspondant à notre projet de budget 2026 :

	2011	2012 à 2017	2018	2019 à 2020	2021 à 2025	2026
Taxe foncière bâtie(TFB)	24.48%	38,52%	32,79%	27,07%	48.61%	48.61%
Taxe foncière non bâties(TFNB)	68.33%	107,52%	107,52%	107.52%	107.52%	107.52%
Taxe d'habitation (TH)	17.70 %	27.85%	27.85 %	27.85 %	27.85 %	27.85 %

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte ce point à l'unanimité des membres présents et représentés

21 - VOTE DES SUBVENTIONS 2026

Avant de passer au vote du budget, le Conseil Municipal doit délibérer sur la liste des subventions à verser aux associations.

Mr le Maire propose d'en débattre, ou le cas échéant, de valider la liste en l'état et de l'inscrire dans le budget comme suit :

Article 65748 : Subvention aux associations : 4 700 €

Article 657363 : Subvention au CCAS 20 000 €

Mr le Maire demande de bien vouloir délibérer sur cette liste de propositions de subventions.

Associations communales

	Rappel 2025	Proposé 2026
Le Comité des Fêtes de Mogneville	2 000 €	1 000 €
Association A MON RYTHME	300 €	300 €
Association APEM Parents d'élèves de Mogneville	300 €	300 €
Association FLASH CLUB	300 €	300 €
Association EP2MLTennis de Table	300 €	300 €
Groupe de Gospel LIMYE'A	300 €	300 €
Association Activ'vie Séniors (atelier loisir-mémoire-équilibre)	500 €	500 €
TOTAL	4 000 €	3 000 €

Œuvres Intercommunales

	Rappel 2025	Proposé 2026
Pompiers de Liancourt	300 €	300 €
Association patrimoine historique du liancourtois		300 €
Cadets gendarmerie	500 €	800 €
Anciens Combattants	200 €	300 €
TOTAL	1 000 €	1 700 €

Mr BONNEAUD Thierry demande à ce que la commune double le montant des subventions pour les soutenir davantage.

Mr le Maire explique que cela ne sera pas possible cette année et qu'il est toujours possible d'attribuer une aide exceptionnelle à une association si elle propose d'organiser un projet particulier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité des membres présents et représentés les montants proposés par Mr le Maire ci-dessus. (2 abstentions Mr BONNEAUD Thierry et Mme PIVERT Fedra)

22 - VOTE DU BUDGET 2026

Le BUDGET PRIMITIF 2026 totalise un montant de **2 665 653.63** €.

Il a été établi avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement, tout en faisant des investissements et en continuant d'assurer un bon fonctionnement sans recourir à un nouvel emprunt.

Il répond aux exigences de la réglementation en vigueur concernant les instructions comptables et budgétaires de la M57.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de débattre sur la proposition du budget primitif ci-joint, et de bien vouloir la voter, par section et par chapitre, et le cas échéant, de la valider en l'état.

Cette dernière s'équilibre de la manière suivante :

A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT pour un montant de 1 570 772.08€

DEPENSES

011	Charges à caractère général	436 400.00€
012	Charges du Personnel	705 300.00€
014	Atténuation de produits	81 641.00€
65	Autres charges de gestion courantes	124 500.00€
66	Charges financières	2 000.00€
68	Dotations aux provisions	0.00€
023	Virement à la section d'investissement	217 346.95€
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 584.13€
	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 570 772.08€

RECETTES

70	Produits des services domaine ventes diverses	89 700.00€
73	Impôts et taxes	86 000.00€
731	Impositions directes	924 000.00€
74	Dotations, subventions et participations	294 514.00€
75	Autres produits de gestion courante	15 000.00€
002	Excédent antérieurs reportés	141 558.08€
013	Atténuations de charges	20 000.00€
	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 570 772.08€

A LA SECTION D'INVESTISSEMENT pour un montant de 1 094 881.55€

DEPENSES

16	Emprunts et dettes assimilées	38 632.00€
20	Immobilisations incorporelles	15 000.00€
21	Immobilisations corporelles	982 699.08€
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00€
041	Opérations patrimoniales	58 550.47€
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 094 881.55€

RECETTES

10	Dotations, Fonds divers et réserves	454 600.47€
13	Subventions investissements	367 350.00€
021	Virement de la section de fonctionnement	217 346.95€
024	Produits des cessions d'immobilisations	00.00€
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 584.13€
041	Opérations patrimoniales	25 148.27€
21	Immobilisations corporelles	52 000.00€
	RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 094 881.55€

De plus, Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante de bien vouloir l'autoriser à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel (chapitre 12), à hauteur de 7.5% en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte ce point à l'unanimité des membres présents et représentés

23 - ACHAT PARCELLE B573

Mr le Maire propose au conseil municipal d'acquérir la parcelle B573 située sur le sentier rural n° 16 dit d'Angicourt au prix de 70 euros d'une superficie de 141 m2 appartenant à Mr WATTELIN.

Mr le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de signer les documents liés à cette vente (frais de notaire à la charge de l'acquéreur).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte ce point à l'unanimité des membres présents et représentés.

24 - LIGNE DE TRESORERIE

La commune de Mogneville pour ses besoins de financement de 2026 souhaite disposer d'une ligne de trésorerie de 300 000 euros pour faire face à des besoins momentanés de trésorerie.

Une consultation a été réalisée auprès de plusieurs organismes bancaires. Il est proposé de retenir l'offre de la caisse d'épargne pour un montant de 300 000 euros pour une durée d'un an, taux connu au 13/04/2026 1.93%.

Mr le maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer les documents nécessaires à cette ligne de trésorerie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte ce point à l'unanimité des membres présents et représentés.


L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h15

Le Maire,



Jean-François MAGUET

Le Secrétaire de séance,



Valérie CROIX